



1. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du **11 novembre** aura lieu à **11h** au **Monument aux Morts** (devant l'église), à laquelle **tous les habitants sont conviés**.

Des élèves de l'école La Clé des 3 Champs, ainsi que la chorale LaDoRé en Chœur seront présents pour animer la cérémonie. **Un verre de l'amitié sera offert à tous à l'issue des commémorations.**

2. BALAYAGE DES TROTTOIRS

De nos jours, l'entretien des trottoirs est en partie réalisé par les services municipaux. Or, il est d'usage dans notre commune, depuis de nombreuses années, que les riverains entretiennent eux-mêmes les trottoirs devant chez eux.

Alors, pourquoi ne pas continuer cet effort pour permettre à notre village d'être propre ?

Sortons nos balais, ramassons les déchets, désherbons (avec un effort supplémentaire : sans pesticide !) devant chez nous !

Petits rappels : les déchets issus de ces entretiens ne doivent pas non plus être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs. **Et en hiver, le déneigement des trottoirs est une obligation pour tous les riverains.**

Merci de participer à garder un village propre tout au long de l'année !

3. EXERCICE PCS



risques et à la gestion des crises associées.

Comme en 2024, **un nouvel exercice de mise en œuvre du PCS sera organisé avant la fin de l'année 2025**. Il aura pour objectif de tester l'organisation en cas de crise majeure, les systèmes d'alerte de la population et l'assistance mise en place auprès des sinistrés. La Protection Civile sera présente pour animer le déroulement de l'action. La Réserve Communale de Sécurité Civile sera également mobilisée pour des missions diverses. Pour rendre l'exercice plus réaliste, le scénario et la date seront communiqués le jour même.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des

4. LOTISSEMENT ALTENWEG II

Le permis d'aménager de l'extension du lotissement Altenweg a été accordé en septembre. Les travaux d'aménagement devraient débuter fin 2026 et les premières constructions pourront voir le jour dès 2027 (lots 1 à 11) et les dernières en 2030 (lots 12 à 37)

Une liste d'attente des personnes intéressées pour acquérir un terrain est disponible en mairie. Le permis est également consultable en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat (jeudi de 16h à 19h).



Implantations et limites de lots données à titre indicatif, susceptibles d'évoluer.

5. CIRCULATION RUE DU TONNELIER

Le conseil municipal a mené une réflexion sur la modification de la circulation et du stationnement dans la rue du Tonnelier. Ainsi, dès lors que la signalisation adéquate sera installée, **la circulation des véhicules dans la rue du Tonnelier se fera en sens unique RD 1004 > rue de la Mairie** (sauf pour les riverains). Deux places de stationnement seront matérialisées au niveau des n° 4 et 6 de la rue.

Cette décision a été prise en raison de véhicules régulièrement stationnés dans cette rue, gênant la circulation des autres véhicules et rendant dangereuse la circulation des piétons et des cyclistes.

6. PIEGEAGE DU MOUSTIQUE TIGRE

Le Syndicat mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67 ; <https://www.slm67.fr/>) est l'opérateur public de démoustication désigné par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, compétente en matière de Lutte Anti-Vectorielle (LAV), pour surveiller et lutter contre le moustique tigre, *Aedes albopictus*, dans le département du Bas-Rhin.

Suite à un signalement de la présence du moustique tigre dans la commune, le SLM67 va installer des pièges jusqu'à fin octobre afin de connaître l'étendue de la colonisation. Il s'agit de pièges dits "pondeurs" permettant de mettre en évidence la présence du moustique tigre et de suivre ses populations.



Le moustique tigre est vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika. Il est également responsable d'une forte nuisance dans les communes qu'il colonise. En effet, ce moustique pique toute la journée et à plusieurs reprises. Le moustique tigre se développe essentiellement dans les milieux urbanisés. Il pond ses œufs dans tous les contenants artificiels qui retiennent l'eau pendant au moins une semaine : récupérateurs d'eau de pluie, avaloirs, coupelles de fleurs, arrosoirs, gouttières mal entretenues, seaux, dalles sur plots, etc. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide de lutte contre le moustique tigre : <https://moustiquetigre.alsace/>.

7. LA PROCURATION DE VOTE 100 % EN LIGNE

Donner procuration à un proche est parfois indispensable pour participer à la vie démocratique lorsque l'on ne peut pas se rendre au bureau de vote. Cette démarche, longtemps associée à des déplacements en commissariat ou en gendarmerie, est désormais possible 100 % en ligne grâce à **France Identité**. Pour cela, une condition : **avoir une identité numérique certifiée**.

Comment obtenir une identité numérique certifiée ?

Pour certifier son identité numérique, il faut :

- Avoir la carte d'identité format carte bancaire,
- Télécharger l'application France Identité,

- Lancer une demande de certification dans l'application,
- Confirmer ses informations et scanner sa carte d'identité en NFC,
- Se rendre en mairie (délivrant les titres d'identité : Truchtersheim, Marlenheim...) avec son téléphone, sa carte d'identité et le QR code généré.

Les usagers détenteur d'une ancienne CNI qui n'est pas encore arrivée à échéance peuvent demander gratuitement le renouvellement de leur titre pour bénéficier de l'identité numérique.

PROCURATION 100 % EN LIGNE : COMMENT ÇA MARCHE ?



Recevez les informations de votre
mairie sur votre smartphone
Télécharger l'application PanneauPocket
puis saisir « FURDENHEIM »

Mairie de Furdenheim

mairie@furdenheim.fr

03 88 69 02 55

www.furdenheim.fr

Koi
à Furdenheim
de neuf?